

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	23 (1878)
Heft:	15
Artikel:	Réunion de la société des officiers neuchâtelois à la Chaux-de-Fonds
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-334900

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Génie. — Matériel nécessaire aux sapeurs et pionniers :

2 chariots de sapeurs avec	8 chevaux.
4 chars de télégraphe dont 1 de station avec	14 »
1 char à bagages avec	2 »
2 chars à approvisionnement avec	4 »
Réserve	2 »
9 voitures avec	30 chev. de trait.

NB. Les pionniers d'infanterie seront pourvus de 4 chariots de pionniers faisant partie du parc de la division et qui seront attelés par les chevaux des colonnes de parc.

Les pontonniers ne devant participer aux manœuvres de division que par une excursion de 2 à 3 jours d'Aarberg vers Laupen, avec construction d'un pont sur la Sarine, entre Laupen et Guminen, l'organisation des attelages du train des pontons et des voitures de guerre de la compagnie de pontonniers est du ressort du chef de l'arme du génie.

Troupes sanitaires. — Les voitures du lazaret, réduit de 5 à 3 ambulances, compteront :

3 fourgons avec	12 chevaux.
3 chars à blessés avec	6 »
3 chars à approvisionnement avec	6 »
3 chars à bagages avec	6 »
12 voitures.	30 chevaux.

Compagnie d'administration.

4 voitures réglementaires avec	10 chevaux.
46 chars à approvisionnement avec	92 »

50 voitures.	102 chevaux.
--------------	--------------

Les réductions porteraient, en cas de nécessité, sur les chars à approvisionnement.

Parc de division. — Réduit de 73 voitures et 230 chevaux à 35 voitures et 108 chevaux qui seront :

Demi-caissons d'infanterie	13 avec	26 chevaux.
Fourgon	1 »	4 »
Chars à aprovisionnement	2 »	4 »
Forge de campagne	1 »	4 »
Canons de rechange	2 »	8 »
Caissons d'artillerie	8 »	32 »
Chariots de parc	2 »	8 »
» à outils de pionniers	1 »	4 »
» d'artificiers	— »	— »
» de pionniers	4 »	16 »
Demi-caisson de cavalerie	1 »	2 »
Total	35 voit.	108 chevaux.

Total général (non compris les voitures des corps de troupes) 106 voitures avec 270 chevaux de trait.

Réunion de la société des officiers neuchâtelois à la Chaux-de-Fonds.

Les 28 et 29 juillet a eu lieu à la Chaux-de-Fonds la réunion bisannuelle de la société cantonale des officiers neuchâtelois. Environ 75 officiers, parmi lesquels 4 ou 5 du vallon de St-Imier, avaient répondu à l'appel du Comité cantonal.

Après une collation à la gare, le dimanche matin, les officiers se sont rendus en cortège au Collège Industriel, où la salle de la commission d'éducation avait été gracieusement mise à leur disposition. La séance s'est ouverte après 11 heures par la lecture des procès-verbaux et des rapports de 3 des sections qui composent la société cantonale, soit des sections de Neuchâtel, Locle et Chaux-de-Fonds. Les sections du Val-de-Ruz, district de Boudry et du Val-de-Travers n'existent que de nom ; la dispersion des divers éléments qui les composent est sans doute la cause principale de leur inactivité. M. le lieut.-colonel Sacc, de Colombier, annonce cependant à l'assemblée qu'il espère que la section du district de Boudry se reconstituera sous peu, maintenant qu'elle a reçu de nouveaux renforts en jeunes officiers, et il pense que dans quatre ans, elle sera à même de recevoir la réunion cantonale.

En attendant, Neuchâtel est désigné comme siège du comité pendant les années 1879 et 1880 et le lieu de la fête en 1880.

Le rapport de la section de Neuchâtel prouve qu'elle a bien travaillé. Outre de nombreuses séances employées à diverses études et particulièrement au jeu de la guerre, cette section a fait plusieurs reconnaissances et en hiver un cours d'équitation au moyen de chevaux de la régie et du manège. Ce cours a été très fréquenté. Au reste, cette section, qui possède plusieurs officiers supérieurs et un bon noyau de membres, est celle qui se trouve la mieux placée pour avoir tous les éléments indispensables à une marche pleine d'activité et de travail.

La section du Locle, quoique moins favorisée, a eu cependant une vie active, comprenant des réunions en hiver et quelques reconnaissances. Le rapport indique avec plaisir le fait que deux ou trois jeunes officiers de cette section n'ont pas craint de devenir eux-mêmes conférenciers pour suppléer aux officiers du dehors que l'état précaire de la caisse empêchait de faire appeler.

La section de Chaux-de-Fonds a bien travaillé en 1877, mais elle n'a pu avoir, par suite de circonstances exceptionnelles, que quelques séances en 1878, consacrées au jeu de la guerre que la section de Neuchâtel lui avait prêté. Cette section se propose de continuer cette étude en 1879.

Le comité ne peut qu'encourager toutes les sections à rivaliser de zèle pour le travail et espère que le rassemblement de troupes du mois de septembre donnera un regain d'activité à ceux qu'a laissés jusqu'à présent indifférents notre nouvelle organisation militaire.

Le rapport du jury sur les deux seuls travaux présentés au concours mentionne la pénurie regrettable de concurrents, alors que beaucoup de jeunes officiers eussent pu travailler. Il félicite les deux auteurs de n'avoir pas craint d'affronter la critique et loue leur zèle.⁴ Ce rapport, quoique constatant la supériorité marquée d'un des travaux sur l'autre, accorde cependant un prix à chacun d'eux, le premier, au travail ayant pour devise « *Pro patriâ* » de M. Louis-Henri Courvoisier de Chaux-de-Fonds 1^{er} lieut. au bataillon d'infanterie n° 19 ; le second au travail « *Casus*

⁴ Le sujet du travail était la défense avec 1 bataillon d'infanterie et 1 batterie, contre un ennemi venant de France, des gorges du Seyon à Valangin et Tenin.

belli, de M. Numa Calame également de Chaux-de-Fonds 1^r lieut. au bataillon d'infanterie n^o 48.

Ensuite, sur la proposition de M. le lieut.-col. Perrochet, l'assemblée unanime décide qu'à l'avenir, et pour empêcher la progression décroissante des travaux (9 en 1874, et 3 en 1876) toute section constituée sera tenue de présenter chacune deux travaux faits par deux de ses membres.

L'idée de la formation d'une société d'officiers de la II^e division déjà formulée il y a deux ans, est de nouveau vivement recommandée à l'examen du comité qui entre en charge avec le prochain exercice.

M. le Président donne quelques détails sur la société fédérale des officiers et annonce que le comité central de celle-ci alloue à chaque section qui voudra faire une ou plusieurs reconnaissances une somme à déterminer au prorata de ses membres qui y ont pris part, moyennant un rapport écrit que cette section aura à envoyer au comité. Il espère que plusieurs sections voudront profiter de cette faveur.

Après une visite aux Musées du Collège et à l'arsenal des Cadets, les membres de la société se sont rendus chez M. le colonel Grandjean, où une collation leur fut offerte, puis au restaurant de Bel-Air, où un banquet égayé par la musique militaire des Armes réunies et divers toasts les réunit jusqu'au soir.

Le lendemain une course organisée sur le Doubs réussit à merveille.

Il est à souhaiter que cette fête, outre les liens d'amitié qu'elle aura pu faire naître en vue du rassemblement de troupes de la II^e division, sera un stimulant au travail et que nombre de jeunes officiers voudront coopérer effectivement à la prospérité croissante de la section cantonale des officiers neuchâtelois.

X.

L'ILE DE CHYPRE.

L'occupation de cette île par les Anglais, ensuite des stipulations du traité de Berlin signé le 13 juillet entre les plénipotentiaires des grandes puissances, crée pour l'Angleterre une nouvelle station navale dans la Méditerranée.

L'île de Chypre est la quatrième île de la Méditerranée par rang d'importance. Elle vient immédiatement après la Sicile, la Sardaigne et la Corse ; elle a une superficie d'environ un million d'hectares.

La situation géographique de Chypre est admirable ; elle commande les côtes de Syrie, de Caramanie, l'entrée de l'Archipel et par-dessus tout l'entrée du canal de Suez. Il est facile de juger de l'importance qu'elle peut avoir pour l'Angleterre puisqu'elle assure la domination de toute la partie orientale de la Méditerranée.

Située à l'extrême orientale de cette mer, l'île de Chypre, longue de 320 kilomètres, large de 120, et d'une superficie de 9537 kilomètres carrés, ne compte plus guère que 180,000 habitants dont plus des deux tiers de race grecque. Le régime détestable de la domination turque l'a appauvrie, ruinée presque ; les fertiles plaines de la Messora ne portent plus les belles moissons, les récoltes cotonnières qui en ont fait jadis la richesse.

Le nom de l'île lui vient des riches mines de cuivre qu'elle contient. Elle a été conquise par les Turcs de 1570 à 1571, sous le règne du sultan Sélim II, et possédait alors 400,000 habitants.